



Fédération
québécoise
d'athlétisme

Programme d'assurance

Événements sanctionnés grand public à but non lucratif

2021

Table des matières

03

Préambule

04

Le programme le plus
avantageux sur le marché

05

Les caractéristiques
d'une bonne assurance

06

Produits offerts aux
événements sanctionnés

08

Autres produits
d'assurance

09

Tarification

10

Obtenir un certificat
d'assurances

11

Documents utiles

12

Personnes ressources

Préambule



À titre d'organisme reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) adhère au Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) et bénéficie ainsi de ses services, notamment l'accès à un programme d'assurance distinctif et avantageux.

Les activités couvertes par l'assurance sont celles reconnues ou sanctionnées par la FQA, en lien avec sa mission et pratiquées par ses membres.

Le programme d'assurance du RLSQ n'est pas conçu pour des activités s'adressant à des non-membres

Le programme le plus avantageux sur le marché

Grâce à la force de ses 110 fédérations de loisir et de sport membres à travers la province et des quelque centaines de milliers d'adhérents et de bénévoles qu'il représente, le RLSQ est en mesure d'offrir un programme d'assurance de qualité à des tarifs très avantageux.

Ce programme exceptionnel lui permet également d'encourager l'adhésion des organismes aux fédérations sportives reconnues par le MEES.



Programme d'assurance complet conçu expressément pour les OBNL québécois de sport et de loisir



Couverture élargie incluant l'activité sportive



Limite responsabilité complémentaire excédentaire de 5 000 000 \$



Prime d'assurance avantageuse



Limite responsabilité civile générale de 5 000 000 \$



Participants non québécois également couverts

nouveau!



Limite responsabilité civile administrateurs et dirigeants de 2 000 000 \$

Les caractéristiques d'une bonne assurance

Lors de l'analyse d'une couverture d'assurance il est important de s'assurer que celle-ci est adaptée à l'activité sportive pratiquée et vous protège adéquatement.

Cette couverture devrait contenir les caractéristiques suivantes :

Couverture participant à participant

Individualité de la garantie (recours entre coassurés)

Limites d'assurance adéquates

Assurés supplémentaires sans frais additionnels



Assurance responsabilité civile générale

Assureur : AIG du Canada

Montant de la garantie : 5 000 000 \$

Cette assurance couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages corporels ou matériels causés par lui à autrui, du fait de ses opérations ou ses activités; de préjudices personnels ou découlant d'activité de publicité, subis par autrui; de dommages matériels occasionnées à des lieux qu'il loue (locaux, gymnase, etc.).

Qui est assuré?

- L'organisme
- Les employés
- Les bénévoles
- Les administrateurs et dirigeants
- Les membres de comités
- Les participants membres de la FQA

Ce que l'assurance paie

- Les frais d'enquête
- Les frais de défense (honoraires d'avocat)
- L'indemnité (le dommage) à la suite d'un règlement ou jugement)
- Les intérêts sur jugement

Exemples de réclamations

- Une publicité faite dans les journaux locaux pour un événement contient des propos qu'un compétiteur juge diffamatoire. Ce dernier fait parvenir une mise en demeure au directeur de l'événement en alléguant la faute de l'organisation.
- Lors d'un événement sanctionné, un participant blesse non intentionnellement un autre participant ou un bénévole.
- Un visiteur se blesse dans les locaux qu'un organisme ou événement loue pour une activité de promotion. La victime allègue la négligence en affirmant que l'endroit était mal éclairé.

Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

Assureur : Intact

Montant de la garantie : 2 000 000 \$

Cette assurance couvre les conséquences monétaires découlant d'une faute, erreur, omission, négligence commise par un administrateur ou un dirigeant, dans le cadre d'actes administratifs, et causant un dommage à une tierce partie.

Qui est assuré?

- L'organisme
- Les employés
- Les bénévoles
- Les administrateurs et dirigeants
- Les membres de comités

Ce que l'assurance paie

- Les frais d'enquête
- Les frais de défense (honoraires d'avocat)
- L'indemnité (le dommage) à la suite d'un règlement ou jugement)
- Les intérêts sur jugement

Exemples de réclamations

- A la suite de divers conflits entre le directeur général d'un événement et son conseil d'administration, le directeur général est congédié. Il intente donc une poursuite de 25 000\$ contre l'organisme, invoquant un congédiement injustifié.
- Un athlète se fait disqualifier après avoir enfreint une règle de compétition. L'athlète conteste cette décision et poursuit l'organisation en alléguant que celle-ci a nui à sa réputation et à ses participations futures à d'autres compétitions importantes.
- Le conseil d'administration d'un événement refuse de renouveler l'inscription d'un jeune, prétextant son comportement intempestif et antisportif. Les parents invoquent que cette décision ne respecte pas la réglementation.

Autres produits d'assurances

↖ optionnels



Assurance accident :
capital assuré de
25 000\$

Assurances de biens

Si vous désirez l'un ou l'autre des deux produits ci-haut mentionnés, veuillez-vous référer à votre fédération sportive pour connaître les modalités.

Tarification

Les tarifs ci-dessous incluent à la fois une couverture annuelle d'assurance responsabilité civile générale et une couverture annuelle d'assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants .

Cette tarification s'applique aux événements grand public qui accueillent des participants non-membres de la FQA. Ces derniers bénéficient ainsi d'une affiliation d'un jour pour la tenue de l'événement.

Pour tous les clubs affiliés

→ 0,50\$ / participant

Pour tous les autres OBNL

- **Un événement**
Frais de base 250,00\$ + 0,50\$/participant
- **Deux événements***
Frais de base 450,00\$ + 0,50\$/participant
- **Trois événements***
Frais de base 600,00\$ + 0,50\$/participant
- **Quatre événements***
Possibilité d'ententes spéciales

Obtenir un certificat d'assurances



Informer la FQA

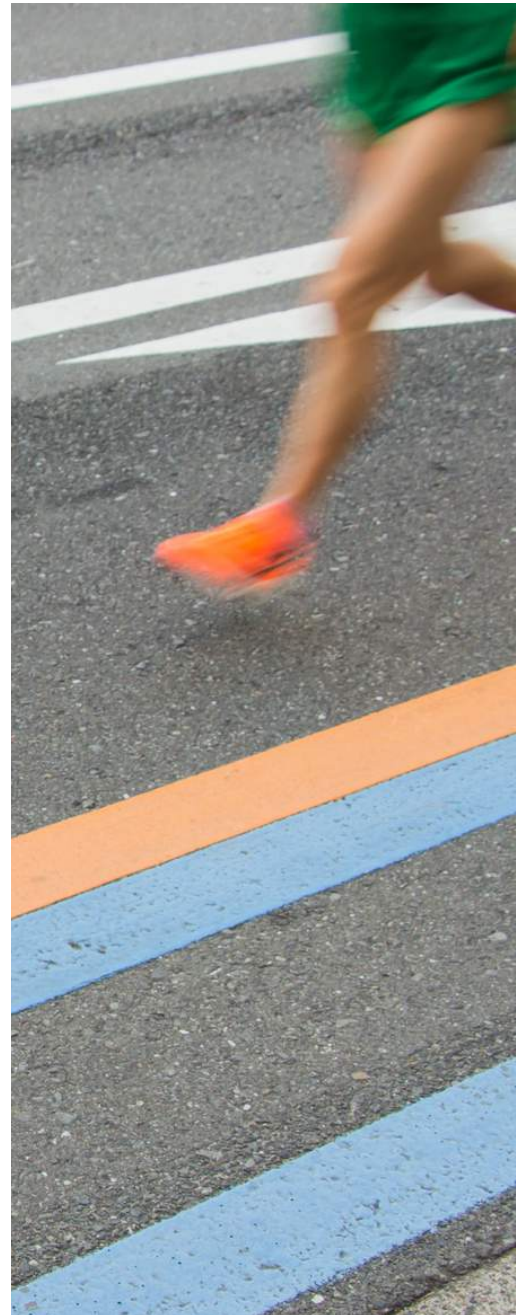
Toutes les demandes doivent d'abord être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : mferlanddaigle@athletisme.qc.ca



Compléter le formulaire

Le formulaire suivant doit être complété par l'organisateur pour chacun de ses événements sanctionnés :

[Compléter le formulaire](#)



Documents utiles

Police d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants 2021

Police d'assurance responsabilité civile générale 2021

Guide de gestion de risques



Personnes ressources

Marilou Ferland-Daigle

Coordonnatrice course sur route et trail
Fédération québécoise d'athlétisme
4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
mferlanddaigle@athletisme.qc.ca

Serge Roy, Directeur clientèle

BFL Canada, risques et assurances
2001 McGill College, bureau 2200 Montréal (Québec) H3A
1G1
Tél. : 514-905-4405
sroy@bflcanada.ca

Lise Charbonneau, ll.b.

Gestionnaire de risques/ Assurance
Regroupement Loisir et Sport du Québec
4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
Tél. : 514-252-3000 poste 3528
lcharbonneau@loisirsport.qc.ca

Josée Vallée, Représentante service clients

BFL Canada, risques et assurances
2001 McGill College, bureau 2200 Montréal (Québec) H3A
1G1
Tél. : 438-469-4561
jvallee@bflcanada.ca